Le fait majoritaire

Par **CharlotteB**, le **04/04/2013** à **22:38**

Bonsoir, des notions sont assez floues en cours, car il faut aller vite pour finir les programmes.

C'est ici la notion de fait majoritaire qui me pose problème.

A ce que j'ai compris, ce serait le fait que la majorité parlementaire décide de la couleur politique du Gouvernement, et ca poserait problème.

Pouvez vous me corriger, ou m'expliquer mieux, avec d'autres termes ?

Merci d'avance

Par **Booker**, le **04/04/2013** à **23:54**

Le fait majoritaire est né historiquement d'une discorde entre le Parlement et le Général en 1962.Le Général décida de dissoudre l'AN et la population renvoya une majorité de gaulliste à l'AN. Cela fut historiquement symbolique car l'assemblée fut élu en vertu de la prééminence du Général. Tributaire de ce dernier, la majorité parlementaire le soutint fortement ==> naissance du fait majoritaire. Si tu lis un ou deux articles y a rien de sorcier et l'histoire de ce concept est très intéressante =). En espérant t'avoir éclairé.

Par **celinee**, le **05/04/2013** à **13:32**

le fait majoritaire c'est lorsque le président de la république et la majorité à l'assemblée nationale est de la meme famille politique,le président dispose donc d'une majorité gouverner. cela renforce le chef de l'état.et conduit à la domination du gouvernement devant le parlement.

Par **CharlotteB**, le **10/04/2013** à **14:30**

Merci pour vos réponses !

Copyright © 2024 Juristudiant.com - Tous droits réservés